

vir au choix des régions désignées. Je sais, monsieur le président, que la circonscription de Bruce, où j'ai été forcé en réalité d'aller m'installer, est l'une de ces régions. Celle de Grey, où j'habite en fait, est aussi du nombre. Vous constaterez, monsieur le président, que toutes les régions aux alentours de la Baie Georgienne ont soumis au ministre des instances vigoureuses avant la présentation de la mesure, afin d'entrer dans le cadre des dispositions de la nouvelle mesure. J'ai parlé du conseil du comté de Bruce, je dois aussi parler de celui du comté de Grey. Je dois également mentionner certaines municipalités de l'endroit et l'Association de la mise en valeur de la Baie Georgienne, qui a également présenté des instances au ministre. Je n'ai pas l'intention de parler en termes préjudiciables d'aucun de ces comtés ni en réalité de l'entière région économique; j'espère bien que le ministre fera attention aux chiffres, dans cette revue, par rapport à la résolution dont le comité est saisi et à l'interprétation que je suis porté, comme d'autres, à leur donner.

Il faut que je lise une partie de cette résolution pour faire comprendre mon point. La résolution est la suivante:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement de nouvelles industries de fabrication ou de transformation et l'expansion des industries existantes de fabrication ou de transformation en vue d'accroître les occasions d'emploi dans le secteur industriel des régions désignées du Canada...

Puis, la résolution se poursuit et mentionne le montant d'argent qui sera porté au compte de développement régional dans le Fonds du revenu consolidé.

Je comprends qu'en utilisant l'expression «en vue d'accroître les occasions d'emploi dans le secteur industriel» le ministre veut parler de ces régions qui ont besoin de ces occasions d'emploi et qui en tireront le plus grand profit. Comme les comtés auxquels j'ai fait allusion sont habituellement considérés comme des comtés ruraux, et en me fondant sur les faits et chiffres soumis au ministre ainsi que sur les instances qui lui ont été faites il y a quelque temps, j'estime que mon comté mérite quelque attention.

J'ai sous les yeux le pourcentage des changements advenus dans le comté de Bruce de 1951 à 1961. Pour le comté de Bruce, le pourcentage est de 4.2 p. 100, et il vient au 51^e rang sur les 53 régions choisies dans la province d'Ontario. Les chiffres s'appliquant au comté de Grey, dans le même domaine, sont

[M. Winkler.]

de 5.2 p. 100, et se placent au 50^e rang dans la province, sur 53 régions semblables. La série suivante de chiffres indique, comme l'honorable député de Renfrew-Sud en était évidemment conscient, que les jeunes gens cherchant les avantages qui existent dans les régions plus étendues et plus prospères dans la province d'Ontario, au sud de notre propre région, quittent leurs foyers et leurs milieux pour bénéficier des avantages économiques qui s'offrent à eux. Les chiffres indiquent que 31.5 p. 100 des personnes âgées de 20 à 49 ans, qui vivaient dans le comté de Bruce en 1961, dont le nombre est exprimé comme pourcentage de la population, tombaient dans la catégorie précitée, le comté s'inscrivant au 51^e rang sur les 53 régions. Le chiffre s'appliquant au comté de Grey est de 33.6 p. 100, et il vient au 44^e rang. Dans cette étude paraissent d'autres chiffres, par exemple, des chiffres se rapportant aux revenus, et qui ont de l'importance, quand le ministre doit considérer les régions à désigner, et qui étaient ma demande et celle des gens qui ont communiqué avec lui: que le ministre considère comme région désignée la totalité de la région de la baie Georgienne mise en valeur.

Bien que la question ne soit pas abordée dans le rapport, je me suis aperçu, de bonne heure au printemps, quand la situation du revenu des agriculteurs dans ces régions est devenue critique, que le bureau d'agriculture du village de Markdale avait effectué une étude pour trouver quel était le revenu net d'un groupe choisi de dix agriculteurs. J'ai été stupéfait de constater que six sur dix accusaient un revenu net déficitaire. Il est donc facile de voir que les jeunes membres de ces familles agricoles ne pourront pas cultiver le sol très longtemps, à moins que le gouvernement n'étende les dispositions de mesures législatives comme celle-ci aux régions dont j'ai parlé.

Je ne voudrais pas que mes paroles nuisent le moins possible aux endroits que j'ai mentionnés. Je demande simplement au ministre de songer de nouveau à ces régions ou à toute région du pays qui se trouve dans le même état. Nous n'avons pas en aversion ce cas particulier, mais nous craignons qu'en fin de compte, le gouvernement ne revienne à la vieille formule selon laquelle certaines régions sont négligées pour diverses raisons. Je ne voudrais pas que tout le parti ministériel ou le député de Renfrew-Sud en particulier pensent que quelqu'un, de notre côté de la Chambre, se prononce en faveur de la centralisation, au mépris des avantages pouvant découler de la mesure. Le député de Renfrew-Sud s'est encore une fois servi de son talent